YERRES

Service Enseignement
N° tél. : 01.69.49.77.88
N/Réf. : NDA/CE/MV

DÉCISION N° 2000/55

OBJET : - Location et entretien de l'habillement pour le personnel de restauration ;
- Fourniture de bobines essuie-mains et de rouleaux de papiers hygiéniques dans chaque site (écoles et bâtiments administratifs) par la Société ELIS.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le code des marchés publics, et notamment l'article 321,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place selon les besoins actuels, des conventions entre la Ville d'Yerres et la Société ELIS, relatives à la location et l'entretien de l'habillement pour le personnel de restauration,

CONSIDÉRANT qu'il convient également de fixer les modalités de fourniture de bobines essuie-mains et de rouleaux de papiers hygiéniques dans chaque site (écoles et bâtiments administratifs),

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses est inférieur à la somme de 300 000 F T.T.C. sur la durée de l'opération,

DÉCIDE

DE signer une convention par école ou site livré en habillements (location-entretien) et/ou bobines (fournitures) avec la société ELIS Val de Marne – 102 avenue Georges Clémenceau – 94360 BRY S/MARNE.

DIT que les montants mensuels T.T.C. des dépenses pour la location et l'entretien de l'habillement pour le personnel de restauration sont les suivants :

- Camaldules 1	1 654,83 F
- Godeaux	1 245,79 F
- Brossolette	2 472,91 F
- Taillis	427,71 F
- Ecole du Centre 1	1 245,79 F
- Tournelles 1	1 654,83 F
TOTAL :	8 701,86 F

DIT que les montants mensuels T.T.C. des dépenses pour la fourniture de bobines essuie-mains et de rouleaux de papiers hygiéniques sont les suivants :

- Tournelles 2	994,99 F
- Tournelles 1	497,49 F
- Ecole du Centre 2	538,35 F
- Taillis	676,95 F
- Brossolette	497,49 F
- Godeaux	676,95 F
- Camaldules 2	318,04 F
- Camaldules 1	490,26 F
- Camaldules gymnase	490,26 F
- Camaldules préfabriqué	175,83 F
- Caisse des Ecoles	236,68 F
TOTAL :	5 593,29 F

DIT que les contrats correspondants sont conclus pour une durée totale d'un an,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 2, sous-fonction 251, nature 6156 (habillements), sous-fonction 213, nature 61558 (bobines).

Fait à Yerres, le 13 mars 2000.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.